

Le cinq décembre deux mille vingt-deux , convocation du conseil municipal adressée par écrit individuellement à chacun des conseillers pour la session ordinaire qui se tiendra le douze décembre deux mille vingt-deux dans la salle des fêtes.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 12 décembre 2022 – 18 heures 15 dans la salle des fêtes

A l'ordre du jour :

Pouvoirs

Election du secrétaire de séance

Adoption du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022

Statuts du SIVOS du RPI des communes de Beaurepaire – La Poterie Cap d'Antifer – Sainte marie-au-Bosc – Le Tilleul – modification – approbation

Restauration de la façade Sud de la mairie – demandes de subventions

Restauration de la façade Ouest de l'église Saint Martin – demandes de subventions

Acquisition de mobilier (chaises et tables) pour la salle d'honneur de la mairie – demande de subvention

Informations diverses

Tour de table

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures quinze, en application de l' article L.2127-7 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle des fêtes, la salle d'honneur de la mairie étant indisponible pour raison de travaux, sous la présidence de Monsieur Raphaël LESUEUR Maire.

Etaient présents : Madame Martine GORDIEN, Monsieur Philippe PAUMIER, Monsieur Cyril COUTURIER, Madame Dominique HAMEL HIS adjoints, Madame Béatrice DEBEER, Madame Annie POYER, Monsieur Pierre BROUCKAERT, Monsieur Jean-Jacques BARAY, Monsieur Alain MARETTE, Monsieur Dominique DAUBENFELD.

Madame Hélène SIMON avait donné procuration à Monsieur Pierre BROUCKAERT
Monsieur Gilles MAGUET avait donné procuration à Monsieur Raphaël LESUEUR.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absente excusé : Madame Magali Pillet

Absent : Monsieur Philippe Malandain

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Dominique Daubenfeld a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un pont à l'ordre du jour de la séance :

- *Désignation d'un nouvel agent recenseur en remplacement de Madame Clotilde DELAHAYE*

Le conseil municipal donne son accord pour l'ajout de ce point à l'ordre de la séance.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

Le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 14 novembre 2022 adressé à chacun des membres n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN NOUVEL AGENT RECENSEUR EN REMPLACEMENT DE MADAME CLOTILDE DELAHAYE

Le conseil municipal , par délibération du 14 novembre 2022, a désigné Mesdames Muriel Cressent et Clotilde Delahaye pour effectuer le recensement de la population de 2023

En accord avec les intéressées, Monsieur le Maire informe que Madame Clotilde Delahaye ne pourra pas assurer cette mission pour des raisons familiales et propose de nommer en remplacement Madame Thérèse Marette.

Le conseil municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la proposition de Monsieur le Maire
- désigne Madame Thérèse Marette en qualité d'agent recenseur.
- décide de répartir à part égale la dotation de l'Etat et de la reverser à chacun des agents recenseurs
- autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté portant nomination de Madame Thérèse Marette en qualité d'agent recenseur
- charge Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette opération

STATUTS DU SIVOS DU RPI DES COMMUNES DE BEAUREPAIRE – LA POTERIE CAP D'ANTIFER – SAINTE-MARIE-AU-BOSC – LE TILLEUL – MODIFICATION - APPROBATION

Vu les statuts du SIVOS du RPI des communes de Beaurepaire – La Poterie Cap d'Antifer – Sainte-Marie-au-Bosc – Le Tilleul

Vu la délibération n° 11/2022 du 28 novembre 2022 du SIVOS portant sur la modification de ses statuts

Vu la notification en date du 29 novembre 2022 du président du SIVOS aux communes membres pour l'approbation de la modification des statuts

Après étude des documents transmis aux membres du conseil municipal,

Après exposé du maire sur la modification apportée concernant le changement d'adresse du siège social,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du SIVOS figurant en annexe jointe.

RESTAURATION FAÇADE SUD DE LA MAIRIE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de réfection de la façade Sud de la mairie à des fins d'harmonisation avec l'ensemble des bâtiments publics (école, église, manège) situés dans le même secteur.

Cette opération permettra l'entretien du patrimoine immobilier, la mise en valeur au point de vue architectural et contribuera à l'amélioration générale du cadre de vie et de l'environnement.

Actuellement, la façade Sud de la mairie est enduite d'un crépi ton pierre. Les façades des annexes attenantes à la mairie quant à elles sont en briques et silex et nécessitent une restauration (joints disparus, briques abîmées). Il est envisagé un décapage et la restauration du mur en briques et silex .

Le montant estimatif des travaux s'élève à 51 921,24 euros H.T.

Le plan de financement prévisionnel se présente de la manière suivante :

- Coût des travaux	51 921,24 euros HT
DETR (30%)	15 576,37 euros
Département (20%)	10 384,25 euros
DSIL (20%)	10 384,25 euros
Autofinancement	15 576,37 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal , à l'unanimité

- Approuve l'opération de réfection de la façade Sud de la mairie
- Valide le plan de financement prévisionnel
- Charge Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès du Département et de l'Etat au titre de la DETR et du DSIL
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires dans le budget primitif 2023, section investissement – opération Travaux - article 21311
- Donne mandat à Monsieur le Maire ou à défaut les adjoints de traiter le dossier et de signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes à cette opération

RESTAURATION FAÇADE OUEST DE L'EGLISE SAINT-MARTIN – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de réfection de la façade Ouest de l'église Saint Martin constitué . Ces travaux sont nécessaires pour conserver notre patrimoine culturel d'autant plus que des briques sont déjà tombées . D'autres chutes de pierres sont à craindre et cela présente un risque pour les passants..

Le montant estimatif des travaux s'élève à 23 737,98 euros H.T.

Le plan de financement prévisionnel se présente de la manière suivante :

- Coût des travaux	23 737,98 euros HT
--------------------	--------------------

DETR (30%)	7 121,39 euros
Département (20%)	4 747,60 euros
Autofinancement	11 868,99euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve l'opération de réfection de la façade Ouest de l'église
- Valide le plan de financement
- Charge Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès du Département et de l'Etat au titre de la DETR
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires dans le budget primitif 2023, section investissement – opération Travaux - article 21318
- Donne mandat à Monsieur le Maire ou à défaut les adjoints de traiter le dossier et de signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes à cette opération.

ACQUISITION MOBILIER (TABLES ET CHAISES) DE LA SALLE D'HONNEUR DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION

Il est rappelé qu'au cours de la séance du 14 novembre 2022, le conseil municipal a accepté le principe du remplacement du mobilier actuel (chaises et tables) de la salle d'honneur de la mairie. Les tables et chaises actuelles sont difficiles à manipuler du fait de leurs poids et sera remplacé par un mobilier plus moderne et fonctionnel.

Monsieur le Maire présente le devis de la société UGAP (centrale d'achat public généraliste) pour un montant global de 11 882,70 euros TTC

Il est précisé que le recours à cette centrale d'achat permet de faciliter les achats et dispense la commune de procéder à une mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal , à l'unanimité,

- Décide d'accepter le devis de la centrale d'achat public UGAP pour un montant de 11 882,70 euros H.T.
- Charge Monsieur le Maire de procéder à la commande de ces équipements
- Charge Monsieur le Maire ou à défaut les adjoints de déposer une demande de subvention auprès de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole au titre du fonds de concours pour l'acquisition de ce mobilier
- charge Monsieur le Maire ou à défaut les adjoints de signer toutes pièces administratives ou comptables relatives à ce dossier

INFORMATIONS DIVERSES

- Chemin du Parlement (CR n° 16)

Monsieur Le Maire explique qu'il a été approché par les propriétaires de la parcelle B n° 802 sise Impasse du Parlement qui demande à la commune la possibilité de déplacer le chemin rural n° 16

dénommé Chemin du Parlement. Il se trouve que la maison principale et les communs bordent ce chemin . En raison de la configuration des bâtiments les fenêtres sont à hauteur d'homme . les propriétaires souhaitent se protéger des regards indiscrets des piétons empruntant ce chemin.

Il présente plusieurs scénarii de déplacement de la voie. Une telle opération nécessitera une enquête publique. Il est précisé que la commune ne prendra en charge aucuns frais liés à cette transaction.

Monsieur le Maire précise au conseil qu'il présente ce projet à titre informatif.

- FPIC

Monsieur le Maire rappelle que le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Par lettre en date du 21 juillet , la préfecture nous a transmis la fiche détaillant la répartition dite de droit commun des prélèvements et/ou versements entre la communauté urbaine et les communes membres. Selon la répartition du FPIC de 2022, la commune du Tilleul était redevable de la somme de 8 448 euros.

Le conseil communautaire, en sa séance du 29 septembre 2022 a opté pour une répartition dérogatoire libre du FPIC qui consiste à ajuster les montants issus de la répartition de droit commun en faisant prendre en charge le FPIC des communes issues de la communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval par la communauté urbaine et par les autres communes.

Selon la nouvelle répartition , le prélèvement pour la commune est à 0 euros

- Végétalisation cimetièrè

Une subvention du Département de 6 619,00 euros a été allouée à la commune par le département pour la végétalisation du cimetière communal.

- Route de la Guézane

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rencontré Monsieur Rousseaux du service de la voirie de la communauté urbaine pour évoquer les problèmes de circulation Route de la Guézane. Plusieurs solutions sont à l'étude.

- Date du prochain conseil municipal

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au 30 janvier 2022.

TOUR DE TABLE

Monsieur Cyril Couturier donne le bilan des travaux réalisées depuis 2021 , à savoir :

Aménagement du Bosquet du Moulin

Végétalisation du cimetière communal et réaménagement du jardin du souvenir (pelouse remplacée par du gravier)

Elagage des arbres par le personnel communal Rue du Riboudin et Rue de la Guézane (il est précisé que la formation CACES passée par les agents communaux a permis à la commune d'éviter de faire appel à une entreprise et de réaliser de substantielles économies)

Construction d'un bâtiment de stockage pour le matériel communal

Aménagement du stade communal (enlèvement des thuyas, pose d'une clôture rigide et de clôture pare-ballons côté Impasse de la Léproserie , dépose des mains courantes)
Réalisation d'un appentis pour le pressoir
Isolation de la chaufferie de la mairie
Plantations bourg et Parc Mathilde
Rénovation de l'abribus du bourg
Pose du vidéoprojecteur et de l'écran dans la classe des CM1
Travaux de peinture des portes de l'église, des lisses et portillons du cimetière
Restauration du mur de l'école face Ouest
Remplacement de la sonorisation et de l'éclairage intérieur en led de l'église
Pose des décorations de Noël par le personnel communal
Aménagement du grenier de la mairie en salle d'archives
Remplacement des portes et fenêtres de la chaufferie et de la pièce annexe au secrétariat de mairie
Remplacement de la porte des toilettes du manège
Réaménagement de la cuisine du manège
Pose d'un panneau tactile d'information
Acquisition de matériels pour les employés communaux (bétonnière, aspirateur de feuilles, gyrobroyeur, tronçonneuse, scie sauteuse, plateforme de travail

Il présente également les travaux à venir :

Ravalement de la façade de la mairie
Restauration de la façade Ouest de l'église
Pose des réserves incendie Hameau de la Moyennerie, Allée de la Caillouterie, Rue du presbytère et Chemin des Servains
Aménagement du stade 2^{ème} phase (remplacement des abris de touche, des filets des cages de but et de la clôture du court de tennis)
Réaménagement de l'aire de jeux du Parc Mathilde
Aménagement d'un second jardin du souvenir dans le cimetière communal
Aménagement de la charretterie
Aménagement du garage communal situé à proximité de la mairie (réalisation d'une dalle en béton et pose d'un enduit sur les murs intérieurs et remplacement de la porte)
Réaménagement du court de tennis
Vidéo protection
Restauration des vitraux de l'église
Plantations d'arbres
Pose des panneaux de signalisation d'information locale

Madame Martine Gordien rappelle que la distribution des colis aux Aînés et du Noël aux jeunes enfants et adolescents de la commune aura lieu le samedi 17 décembre au manège entre 14 h et 17 h 30. Elle fait appel aux conseillers pour la préparation de la distribution des colis.

Elle précise également que la cérémonie des vœux de la commune aura lieu le samedi 7 janvier à 11 heures à la salle des fêtes et demande l'aide des conseillers pour la préparation de la salle et pour le service.

Monsieur Philippe Paumier remercie Monsieur Couturier pour l'exposé sur les acquisitions et les travaux réalisés et à venir et précise que ce bilan sera mentionné dans le prochain Carrefour du Tilleul dans le cadre d'un bilan des réalisations de la municipalité mi-mandat.

Monsieur Pierre Brouckaert signale que la mise à jour du site internet avance . L'enregistrement des données dans le logiciel cimetière a pris du retard suite aux travaux dans la mairie. Les plantations pour le printemps sont programmées

Monsieur Jean-Jacques Baray demande des informations sur le projet hôtelier. Le dossier est toujours d'actualité.

Monsieur Dominique Daubefeld précise que les chaudières et les extincteurs des bâtiments communaux ont été vérifiés. Deux extincteurs ont été remplacés à la grange communale.

Madame Annie Poyer fait remarquer l'absence de décorations de Noël dans la salle des fêtes. Il lui est précisé que leur installation est prévue cette semaine.

A la requête de plusieurs personnes, elle demande s'il serait possible de prévenir la population lors de la survenue d'un décès d'un administré par le biais du site internet , panneau tactile ou tableau d'affichage.

Monsieur le Maire souligne qu'il est préférable d'obtenir au préalable l'accord de la famille .

Madame Dominique His s'interroge sur le remplacement de Clotilde à la sortie des écoles

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Les membres du conseil municipal

